



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA PRESTATION DE MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Référence du marché : 21CHAUFFM2

REGLEMENT DE CONSULTATION/CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

1- IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

COLLEGE VAL D'ADOUR
5 RUE JULES FERRY
40270 GRENADE SUR L'ADOUR
05 58 45 92 94

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Madame Muriel BLANC, Principale

2- PRESENTATION DU MARCHE

2.1- **Objet :** Prestation de maintenance des installations de chauffage et de
production d'eau chaude sanitaire

-Périmètre d'intervention : le périmètre d'intervention du contrat de maintenance
se situe en chaufferie et, le cas échéant, en sous-station(s).

Chaufferie du restaurant :

2 chaudières GUILLOT Série E3
1 Ballon chauffe-eau LACAZE Hydrogaz

Chaufferie de l'externat :

2 chaudières VITOCROSSAL 300- VISSMANN

- Type de contrat : **P2** incluant les opérations de maintenance préventive et de maintenance corrective des équipements:

a minima petit entretien, réglages, contrôles et rendement de combustion, contrôle et entretien du disconnecteur, ramonage, nettoyage, maintien des paramètres de fonctionnement (températures), contrôle Nox pour les chaudières de plus de 400 KW.

-2 visites de maintenance par an: 1 en début de saison de chauffe (octobre) et 1 en cours de saison de chauffe (janvier)

Le prestataire proposera au collège des dates d'intervention sur les périodes susvisées au minimum 1 mois à l'avance.

-Fourniture d'une attestation annuelle d'entretien

- Livret d'entretien en chaufferie : mise en place obligatoire d'un livret d'entretien en chaufferie pour consigner toutes les interventions de maintenance et les réglages effectués.

-Les consommables inclus dans le contrat : le prestataire doit préciser dans son mémoire technique les consommables inclus dans le contrat, a minima les joints, courroies de ventilateurs, filtres, lubrifiants.

-Remplacement des pièces défectueuses: le prestataire doit préciser dans son mémoire technique les pièces dont le remplacement est inclus dans le contrat, notamment manomètres, thermomètres, vannes, pressostats, sondes, thermostats, purgeurs d'air.

Le remplacement des pièces non listées dans ce mémoire s'effectuera sur la présentation d'un devis.

-Obligation de conseil : Le prestataire donnera au collège les conseils qu'il jugera nécessaire pour optimiser le fonctionnement des équipements faisant l'objet du contrat.

2.2 - Procédure : Procédure adaptée (article L.2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique)

2.3- Durée : Le marché est conclu pour un an, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 et est renouvelable trois fois, sauf dénonciation au moins deux mois avant chaque date anniversaire en LRAR.

2.4- Allotissement : Lot unique.

3- DOCUMENTS REGISSANT LE MARCHE

- le présent règlement de consultation/cahier des clauses particulières
- le mémoire technique et financier renseigné par le prestataire
- l'acte d'engagement
- le CCAG

4- VISITE DES EQUIPEMENTS

Les candidats devront visiter les équipements objet du présent marché durant la période suivante : du 1^{er} au 12 mars 2021.

Contact M.LETERRIER, agent de maintenance, pour prise de rendez-vous : 07 83 41 22 00.

5- PRESENTATION DES CANDIDATURES

Le candidat doit remettre :

- le formulaire DC1

- le formulaire DC2 : à renseigner le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles, les capacités matérielles (flotte automobile, équipements techniques) et humaines (nombre de salariés par catégorie (techniciens, service administratif...)) ; le cas échéant, l'inscription sur un registre professionnel, l'autorisation spécifique dont il doit faire l'objet et/ou l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir le service proposé.

- le cas échéant, DC 4

-la délégation de pouvoir ou de signature de la personne habilitée à représenter l'entreprise : à joindre obligatoirement lorsque le signataire des pièces du dossier est différent du représentant légal de l'entreprise.

6- PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat remettra le mémoire technique et financier ci-joint intégralement renseigné.

7- PRIX

Les prix proposés par le candidat s'entendent TTC.

La formule de révision de prix appliquée en cas de renouvellement du contrat est à préciser par le candidat dans son offre. En l'absence de précision, les prix seront fixes sur la durée totale du marché, renouvellements inclus.

En cas de révision tarifaire, les tarifs applicables pour l'année N+1 seront communiqués au collège au plus tard début octobre de l'année N.

Clause de sauvegarde : En cas de révision annuelle des prix excédant 5%, le collège se réserve le droit de résilier le contrat.

8- DEPOT DES DOSSIERS DE REPONSE

Les dossiers de réponse à la présente consultation doivent être déposés sur le site internet de l'AJI.

La date limite de remise des offres est **le 24 mars 2021- 12h**.

9- APPRECIATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront appréciées au regard de l'aptitude professionnelle et de la capacité économique du candidat (DC2)

10- APPRECIATION DES OFFRES

Les offres seront appréciées selon les critères suivants:

Critère 1 : Prix proposé (60%)

Critère 2 : Qualité des prestations (40%) : délai d'intervention de dépannage, modalités d'astreinte, prestations proposées au-delà des opérations minimales requises.

11- VARIANTES ET NEGOCIATION

Les variantes ne sont pas autorisées

La négociation n'est pas prévue dans le cadre de la présente consultation.

12- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 4 mois.

13- ASSURANCE

Le titulaire du marché doit contracter toutes les polices d'assurance le garantissant contre les conséquences pécuniaires de tout dommage corporel, incorporel, immobilier ou mobilier, engageant sa responsabilité civile ou celle de son personnel et causé par la conduite des prestations prévues par le présent marché ou les modalités de leur exécution.

Les franchises souscrites par le titulaire restent à sa charge exclusive.

14- FACTURATION

Les factures sont à déposer sur le portail CHORUS PRO, en tenant compte des éléments ci-après :

Numéro du SIRET du collège : 194 000 121 000 13
Code service : 1- GESTION

La facture comportera a minima les indications suivantes :

- Raison sociale du créancier
- Le cas échéant, le numéro SIREN ou de SIRET.
- Date de facturation
- Désignation des prestations concernées
- Montants HT et TTC.
- Les coordonnées bancaires (dont IBAN et BIC)

Les frais de facturation ne sont pas acceptés. Le règlement des factures s'effectuera par mandat administratif.

15- ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

L'attribution du marché sera notifiée au plus tard le **2 avril 2021** dans les conditions suivantes :

L'offre la mieux placée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise des attestations de régularité fiscale et sociale sous un délai de 2 jours. A défaut de transmission des attestations dans le délai imparti, le pouvoir adjudicateur pourra retenir l'offre classée n°2.

Les candidats sont informés qu'ils ont la possibilité, par anticipation, de remettre ces documents avec leur offre.

16-RESILIATION DU MARCHÉ

En cas de non-respect par le prestataire de ses obligations contractuelles, le pouvoir adjudicateur lui adresse une lettre de mise en demeure assortie d'un délai d'exécution.

Si, dans un délai de 10 jours, cette mise en demeure reste infructueuse, le pouvoir adjudicateur adresse au fournisseur une lettre notifiant la résiliation du contrat.

17-PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

M. Philippe BAYLE, Gestionnaire /Tél. 05 58 45 86 82 / Mail : gest.0400012w@ac-bordeaux.fr